



Bilan du Contrat de Pays 2009-2014

Introduction :

Dans sa charte de développement 2005-2015, le Pays Périgord Vert a décidé d'axer sa politique sur le maintien et l'accueil de populations et d'activités au travers de **quatre enjeux** :

- **Démographique :**

Constat : vieillissement de la population, arrivée de nouveaux habitants

Objectif : maintenir et accueillir une population active

- **Économique :**

Constat : tissu de PME et TPE fragilisé, mais pluriactivité

Objectif : maintenir et développer l'activité

- **Environnemental :**

Atout majeur, à respecter de façon transversale (préserver et valoriser)

- **Lien social :**

Constat : pluralité sociale

Objectif : renforcer une identité commune et créer de nouveaux liens, fédérer et mutualiser

Ces quatre enjeux ont été déclinés dans le Contrat de Pays 2009-2012 en **trois objectifs opérationnels** :

OBJECTIF 1 : Valoriser les ressources locales

OBJECTIF 2 : Vivre, s'installer et s'épanouir au Pays

OBJECTIF 3 : Entreprendre en Périgord Vert

Ces objectifs ont constitué le fil conducteur de la politique du Pays Périgord Vert et ont posé le cadre des différents projets inscrits dans le Contrat de Pays 2009-2012.

Face à l'amplification de certains enjeux sur le territoire du Périgord Vert et à l'émergence de nouveaux projets, le Pays et le Conseil Régional d'Aquitaine ont signé en décembre 2012 un avenant au Contrat de Pays 2009-2012 pour la période 2012-2014. L'avenant au Contrat de Pays regroupait des projets nouveaux qui s'inscrivaient dans les objectifs du Contrat de Pays.

Véritable volonté politique, l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles activités, ainsi que le développement des services, ont été le fil rouge de cet avenant. Cette politique d'accueil est aujourd'hui l'image de marque du Pays Périgord Vert, appropriée par les élus et la population.

Ce bilan porte uniquement sur les opérations liées à l'animation et aux projets relevant des trois objectifs opérationnels.

I - Bilan quantitatif :

Plus de 21 millions d'euros ont été engagés sur les opérations présentes dans le Contrat de Pays pour un financement de la Région à ce jour de : **1 747 511,67 €***

Certaines opérations inscrites dans l'avenant sont en cours de finalisation représentant un financement potentiel de la Région de **429 854,33 € supplémentaires.*

Dont :

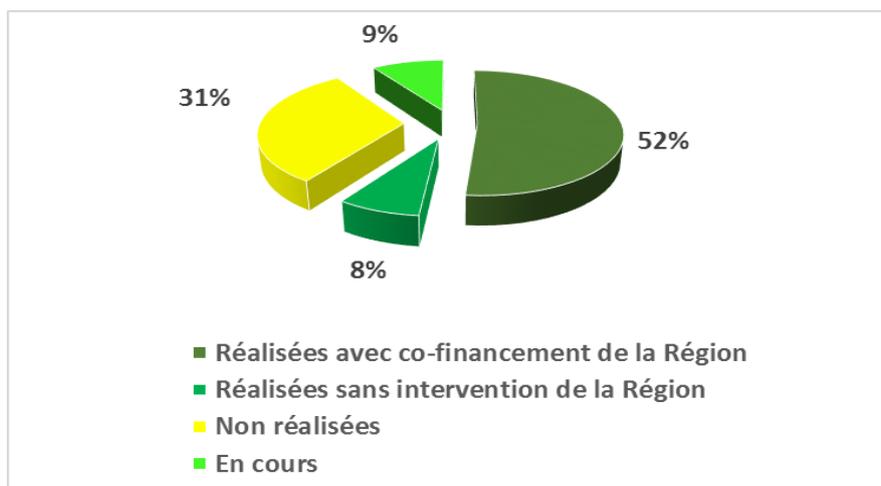
- 67 811.66 € de financement de l'ingénierie du Pays Périgord Vert et
- 83 400.00 € de financement du fonctionnement de structures de développement du territoire.

Ces subventions versées par le Conseil Régional d'Aquitaine ont permis de lever d'autres sources de co-financements, dont le FEADER, le Conseil Général de la Dordogne et la DETR sur la majorité des opérations.

Bilan des opérations :

Réalisées avec co-financement de la Région	33
Réalisées sans intervention de la Région	5
Non réalisées	20
En cours*	6
Total	64

**Projets inscrits dans le cadre de l'avenant et non terminés à ce jour*



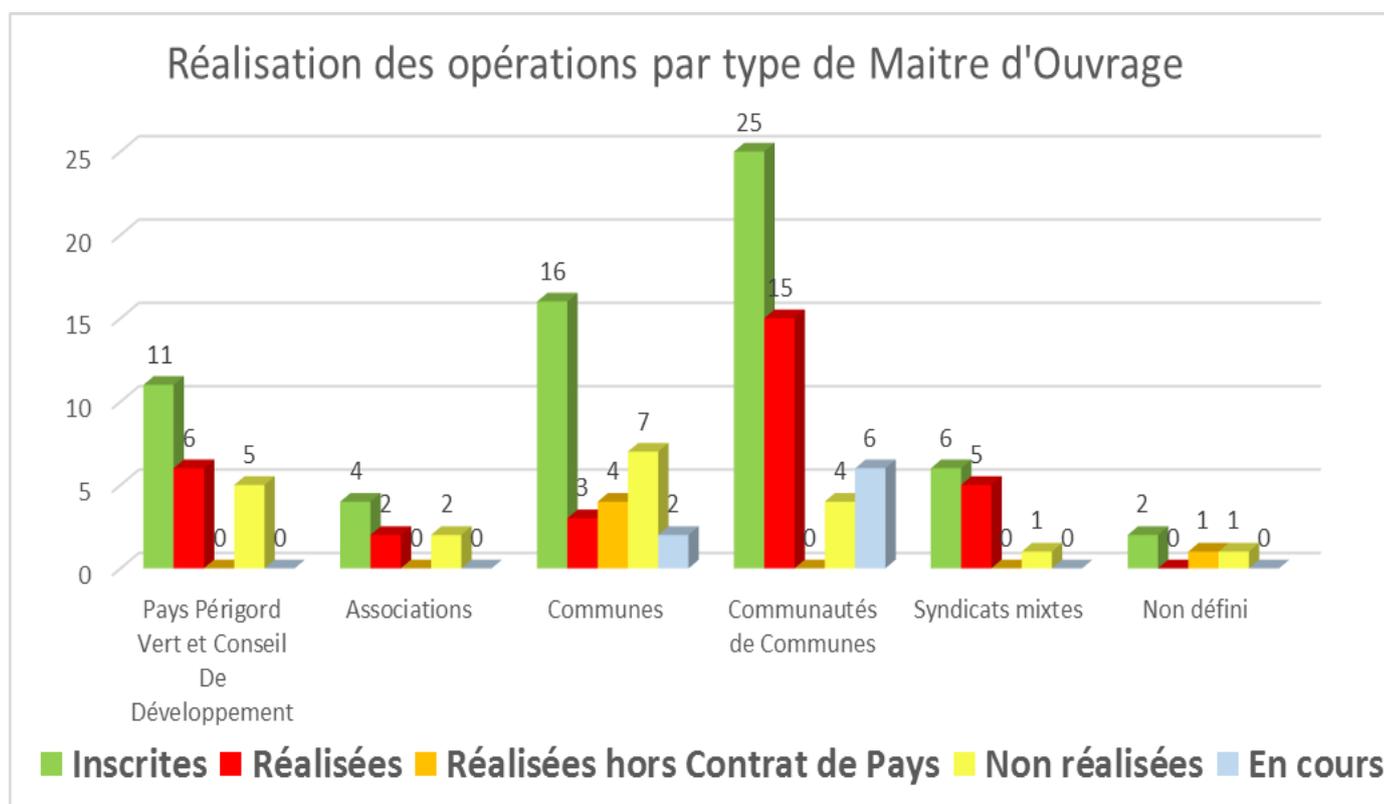
Bilan des opérations par objectif :

Objectifs	Inscrites	Réalisées	Réalisées hors Contrat de Pays	En cours	Non réalisées
Animation	4	4	0	0	0
Objectif 1 : Valoriser les ressources locales	12	1	3	0	8
Objectif 2 : Vivre, s'installer et s'épanouir au Pays	36	22	1	6	7
Objectif 3 : Entreprendre en Périgord Vert	11	5	1	0	5
Total	63	32	5	6	20

+ 1 opération rentrant dans le cadre de l'avenant, gérée dans un axe à part : **Accompagner les Bastides et Villes neuves médiévales**

Bilan des opérations par type de maître d'ouvrage :

Type de maître d'ouvrage	Inscrites	Réalisées	Réalisées hors Contrat de Pays	Non réalisées	En cours
Pays Périgord Vert et Conseil De Développement	11	6	0	5	0
Associations	4	2	0	2	0
Communes	16	3	4	7	2
Communautés de Communes	25	15	0	4	6
Syndicats mixtes	6	5	0	1	0
Non défini	2	0	1	1	0
Total	64	31	5	20	8



II - Bilan qualitatif :

OBJECTIF 1 : Valoriser les ressources locales :

Cet objectif était basé sur la gestion des ressources naturelles et patrimoniales. Il se déclinait en quatre axes :

1. Mise en œuvre de Plans Climat et Agendas 21 territorialisés ;
2. Protection du patrimoine à vocation touristique et pédagogique ;
3. Opérations d'investissement / énergies renouvelables ;
4. Gestion et qualité de l'eau.

Au regard du bilan quantitatif, cet objectif n'a pas fait émerger de projet avec un financement de la Région.

Pour l'axe 1. Mise en œuvre de Plans Climat et Agendas 21 territorialisés, il n'y a pas eu de réalisation. L'opération Agenda 21 a été proposée aux Communautés de Communes, mais ces dernières n'ont pas voulu s'engager dans cette démarche. En ce qui concerne les Plans Climat, cette opération a été conventionnée avec le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Cependant, sur proposition de sa commission Développement durable, le Pays Périgord Vert a travaillé sur les circuits courts et la diminution des produits phytosanitaires dans des actions qui n'ont pas émergé au Contrat de Pays.

Pour l'axe 2. Protection du patrimoine à vocation touristique et pédagogique, seule la commune de Saint-Aulaye s'est engagée sur un projet qui n'a finalement jamais abouti. Toutefois, un certain nombre d'opérations se sont déroulées en dehors du Contrat de Pays avec des actions réalisées via le Programme Leader et l'axe Tourisme.

En ce qui concerne l'axe 3 sur les opérations liées aux énergies renouvelables, plusieurs communes se sont lancées dans des actions de type chauffage solaire et chaufferie, mais la plupart de ces projets se sont réalisés sans financement de la part de la Région.

Enfin, pour l'axe 4. Gestion et qualité de l'eau, les opérations se sont également réalisées sans financement de la Région. Seule l'opération liée à l'étude des actions sur la qualité de la Dronne et de ses affluents a été financée par la Région.

OBJECTIF 2 : Vivre, s'installer et s'épanouir au Pays :

Cet objectif, qui était basé sur l'offre de services à la population – essentielle dans le cadre de la politique d'accueil –, se déclinait en deux axes :

1. Développer l'offre de logements (quantité et qualité) ;
2. Offrir un cadre de vie de qualité et aider à l'organisation des services à la personne.

C'est sur cet objectif que l'on a obtenu le plus d'actions réalisées.

Les actions liées au logement et à l'habitat ont très bien fonctionné. Les opérations collectives sur l'habitat OPAH (x2) et PIG sont une réussite sur le territoire et ont été renouvelées pour deux d'entre elles. Le bassin du thibérien, concerné par une OPAH, est un territoire avec un fort besoin d'actions liées à l'habitat. Or, l'OPAH ne s'est pas prolongée sur ce secteur (syndicat mixte en restructuration).

D'autre part, les actions liées aux services ont été nombreuses car le territoire du Périgord Vert nécessite un fort développement des services, notamment en matière de santé (candidature non retenue à un PER Santé en 2010, mais signature d'un Contrat Local de Santé en 2012). Le Périgord Vert connaît une évolution de l'équipement pour l'accès aux soins inquiétante avec plus de la moitié des professionnels de santé qui partiront à la retraite d'ici 2016. Le Pays a émis le souhait d'accompagner la création de 4 MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) dans le cadre du Contrat de Pays et de son avenant, comme éléments de réponse à l'amélioration de l'offre de soin sur le Pays et l'émergence d'opérations parallèles permettant d'assurer une présence médicale de qualité sur le territoire.

Les équipements publics et les services, qui constituent un enjeu majeur, ont été repris dans le cadre de l'avenant au Contrat de Pays et inscrits dans le programme Leader avec l'ouverture de fiches dispositifs en 2013.

Cet objectif, qui est celui qui a le mieux fonctionné sur le Contrat de Pays 2009-2012, a également été le plus doté en actions inscrites à l'avenant pour la période 2012-2014. L'enjeu du développement des services à la population est le fil directeur de cet objectif avec deux problématiques : la santé et l'offre culturelle, que complètent des projets touristiques et sportifs. Il s'agissait d'offrir un cadre de vie de qualité et d'aider à l'organisation des services à la population.

La thématique Tourisme se retrouve en partie dans cet objectif. Cinq projets à vocation touristique ont été présentés dans l'avenant, dont trois situés dans le Jumilhacois, visant à améliorer l'accueil touristique du Périgord Vert

Enfin, l'aspect culturel et sportif est également une réussite dans la collaboration entre le Pays et la Région grâce à l'accompagnement d'évènements culturels comme le festival des Guitares Vertes. Cependant, il aurait été intéressant d'installer un véritable festival Pays avec un rayonnement sur tout le Périgord Vert. Développer la politique culturelle sur le territoire reste un réel enjeu.

OBJECTIF 3 : Entreprendre en Périgord Vert :

Le dernier objectif était basé sur le maintien et le développement des activités économiques sur le territoire. Un seul axe composait cet objectif :

Structurer l'accueil économique, conforter l'activité, l'emploi et la formation.

Cet axe comprenait plusieurs sous-axes :

- Accueillir les entreprises ;
- OCM (Opération Collective de Modernisation) de l'artisanat et du commerce ;
- Développer les réseaux, les mutualisations, les initiatives fédératrices ;
- Promouvoir et valoriser les savoir-faire ;
- Commerces de proximité.

Sur cet objectif, la moitié des opérations prévues initialement ont été réalisées avec le soutien de la Région.

La stratégie du Pays Périgord Vert sur cette thématique est essentiellement basée sur la reprise / création d'entreprises d'artisanat et de commerces dans le cadre de sa politique d'accueil. Le lien avec les actions ZAE (Zones d'Activités Économiques) ne se fait que depuis peu grâce à la création du module « Annonces » sur le site internet du Pays et la mise en place du RLA (Réseau Local d'Accueil).

L'OCM, opération sur trois tranches, représente une grande partie du financement régional sur cet axe. Cette opération collective a connu un très grand succès sur la première tranche. Cependant, la deuxième a tardé à se mettre en place. Elle s'est terminée après avoir bénéficié d'un déblocage des fonds FISAC près de trois ans après les investissements réalisés par les chefs d'entreprises. Ce délai a posé de véritables problèmes de trésorerie pour certaines structures. Enfin, la troisième et dernière tranche de l'OCM s'est réalisée sans les cofinancements FISAC et FEADER et a pu permettre de financer certains dossiers uniquement grâce à l'appui du Conseil Général de la Dordogne et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Par ailleurs, le développement des initiatives autour des circuits courts a débuté. Le Pays Périgord Vert a réalisé une cartographie des producteurs locaux et s'est associé à la création de la SCIC départementale « Mangeons 24 » chargée de mettre en relation les producteurs locaux et les cantines scolaires.